

## Nouvelles trajectoires de décollage Nord : le maire s'exprime



Le sonomètre permettant de mesurer les décibels au niveau des écoles de Daux.

**Suite aux dernières décisions de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), Patrice Lagorce, maire de Daux souhaite exprimer le point de vue de la municipalité :** « La commune de Daux a demandé, à l'été 2019, la mise en place par l'aéroport de Toulouse-Montaudou d'un dispositif pour évaluer les nuisances sonores au niveau des écoles de Daux suite aux nouvelles trajectoires expérimentées depuis mai 2019. Le sonomètre Sentinelle a été installé dans les règles de l'art par une entreprise sous-traitante de l'aéroport et a fonctionné sur la période allant du 4 décembre 2019 au 4 février 2020. Les mesures brutes nous ont été transmises en toute transparence par l'aéroport que nous remercions. Les résultats sont clairs. Pendant la période de présence des enfants dans le périmètre de l'école (ALAE, classes) le seuil de 65 db de niveau sonore est dépassé très régulièrement. L'identification des vols ayant été réalisée dans le dossier fourni par l'aéroport. Par exemple le 10 janvier 2020, 64% des avions mesurés concernent les nouvelles trajectoires soit 67. Parmi ceux-ci, pendant la présence scolaire, 30 dépassent les 65 db. Ces résultats consolident donc les mesures ponctuelles déjà réalisées au niveau des écoles. L'impact doit être évalué finement. Le 25 février à la réunion DGAC (levée des réserves du commissaire enquêteur) une première analyse des données a été remise à la DGAC par la mairie de Daux. Au cours de cette même réunion la DGAC a demandé l'avis des communes sur trois variantes de trajectoires étudiées, à nouveau sur des hypothèses théoriques. La commune de Daux a exprimé qu'à 3 semaines du premier tour des élections municipales, les conseils municipaux sortants n'étaient plus légitimes pour émettre un avis engageant l'avenir et qu'il convenait de prendre l'avis des conseils qui seraient élus. La plupart des communes ont d'ailleurs dit qu'elles ne s'exprimeraient pas. Mais la DGAC nous a avertis informellement il y a quelques jours que la trajectoire modifiée avait été décidée sans d'ailleurs suivre la recommandation du commissaire enquêteur de rechercher un léger décalage vers l'Est. Par contre nous n'avons toujours aucune échéance sur l'arrivée des sonomètres définitifs demandés par le commissaire enquêteur. Alors nous nous inquiétons à nouveau puisque l'expérimentation se poursuit dans les mêmes conditions où elle a débuté : pas de mesures de bruit réelles, information à minima des communes, pas de mesure d'impact environnemental et en ce moment pas d'avions. Nous avions pourtant demandé à nouveau le 19 janvier à la DGAC, un phasage précis des étapes, une véritable structure de suivi impliquant au fil de l'eau les communes, une évaluation du bruit avant le début de l'expérimentation. Il est resté sans réponse. Dans un contexte dramatique où chacun est mobilisé dans la lutte contre le Covid 19 et alors que tous nous nous focalisons sur les activités urgentes et vitales, les maires de Daux, Grenade et Larra demandent l'arrêt immédiat de l'expérimentation. »